



Communiqué de presse

Ma Santé 2022 : une première année de mise en œuvre dont les résultats sont perceptibles dans les territoires, une feuille de route ambitieuse pour l'année à venir.

Dans le cadre de la réunion du comité de suivi de [Ma santé 2022](#), associant quelque 150 représentants professionnels, institutionnels et associatifs de la santé, Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, a présenté les avancées de la première année de mise en œuvre de la stratégie lancée par le président de la République.

L'année 2019 a permis la mise en place des outils nécessaires à la déclinaison de la stratégie nationale. Ces outils ont fait l'objet d'une application immédiate. A l'occasion de ce deuxième comité de suivi, des acteurs du terrain – un médecin, un élu, un directeur d'hôpital, un directeur général d'Agence Régionale de Santé – ont exposé les actions concrètes menées sur leurs territoires et l'impact qu'elles ont eu pour renforcer l'accès aux soins.

La loi d'organisation et de transformation du système de santé promulguée en juillet dernier permet sans délai :

- d'initier dès ce mois-ci la refonte en profondeur des études en santé comprenant notamment la suppression du *numerus clausus* et des épreuves classantes nationales pour les étudiants médicaux ainsi que la suppression du concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers. Dès la rentrée 2020, les étudiants en santé bénéficieront d'un parcours universitaire rénové et modernisé,
- d'encourager les coopérations entre professionnels médicaux et soignants grâce à l'application de protocoles simplifiés et à l'entrée en fonction des 50 premiers infirmiers de pratique avancée. Depuis mars 2017, le nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles a progressé de près de 40%, le nombre de centres de santé médicaux polyvalents a quant à lui augmenté de 25%,
- de faire évoluer le financement des hôpitaux de proximité,
- d'accélérer le virage numérique en déployant massivement la télémédecine et en autorisant de nouvelles professions de santé à pratiquer le télésoin.

En amont du comité de suivi, Sophie Augros, déléguée nationale à l'accès aux soins, a remis à la Ministre des Solidarités et de la Santé son rapport relatif aux politiques d'aide à l'installation des jeunes médecins. Ce rapport propose notamment la création d'un contrat unique pour sécuriser les débuts d'exercice des jeunes médecins dans les zones de sous-densité médicale, une mesure qui figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

Des projets prioritaires ont été mis en œuvre avec d'ores et déjà un impact sur la vie quotidienne des français. Ils ont comme point commun de libérer du temps médical et de faire le pari de projets qui remontent du terrain. Les accords conventionnels conclus en juin dernier ont défini le cadre pour le renforcement et la structuration des soins de ville autour de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Aujourd'hui 400 projets sont recensés – soit 50% de plus que l'an passé – et le premier conventionnement interviendra mi-septembre avec la CPTS de Vénissieux. Une CPTS pourra percevoir jusqu'à 400 000 € pour les missions de service public qu'elles rempliront. Ces accords conventionnels ont également créé le métier d'assistants médicaux. Les premiers recrutements interviendront dès ce mois-ci avec un objectif de 5000 postes créés à horizon 2022. Enfin, le recrutement de 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires a permis, grâce à une soixantaine de postes pourvus ou en passe de l'être, que 38 000 personnes retrouvent un médecin traitant.

Toutes ces actions rendent aujourd'hui possible le Pacte de refondation des urgences annoncé le 9 septembre. Ce pacte conforte et amplifie les actions déjà engagées pour renforcer la structuration de l'offre de proximité pour répondre à la demande de soins non programmés. L'ambition finale de ce plan sera par ailleurs de proposer aux français un grand service d'accès aux soins simple, lisible et efficace dès juin 2020. Ce pacte comprend de nombreuses mesures visant à reconnaître et à renforcer les compétences des professionnels des urgences.

Agnès BUZYN a également présenté la feuille de route Ma Santé 2022 pour les 12 prochains mois :

- Le déploiement territorial sera renforcé, la lutte contre la désertification médicale amplifiée. Le développement de CPTS conventionnées doit à terme assurer un maillage de tout le territoire. Le recrutement de 5000 assistants médicaux d'ici 2022 permettra de libérer du temps médical pour prendre en charge plus de patients. La formation à la pratique avancée a été élargie à la santé mentale et le sera à la rentrée 2020 à l'activité d'urgence.
- La transformation du système de santé sera accélérée avec une concrétisation des mesures concernant les établissements de santé avec la réforme de la gouvernance des GHT et la mise en œuvre des commissions médicales de groupement. Le premier semestre 2020 sera consacré à la labellisation et au déploiement des hôpitaux de proximité sur les territoires. Une réforme de l'emploi médical et du management à l'hôpital permettra d'accompagner ces changements majeurs.
- Dès 2020 des premières mesures de la réforme du financement (psychiatrie, urgences...) seront mises en œuvre pour permettre à horizon d'équilibrer tarification à l'activité et financement à la qualité et à la pertinence.

Après une année d'action nationale, l'accent mis sur la déclinaison régionale et locale de la stratégie Ma santé 2022 sera renforcé, en lien étroit avec les élus, les représentants des professionnels de santé et les usagers afin que les efforts de chacun convergent tous vers l'amélioration de l'accès aux soins des Français.

Contact presse :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

01 40 56 60 65